



COMMISSION D'APPEL

Président : M. PERRISSIN Christian

Secrétaire : Mme GALLAY Pascale

CONVOCATIONS

DOSSIER D'APPEL N°09 2023/2024:

Appel Disciplinaire du club de FRANGY FC et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE SAVOIE - PAYS DE GEX de la décision de la Commission de Discipline

Match n°26457287 du 14/04/2024 FRANGY 1 – LAC BLEU 1 en Séniors D3 Poule C

Ce dossier sera étudié le **jeudi 16 mai 2024 à 18h30** au siège du District.

Personnes convoquées :

Le Président de la Commission de Discipline ou son représentant.

L'arbitre :

ASSAH Said

FC FRANGY :

Le Président ou son représentant

VUARRIER Jérôme, arbitre assistant

BERNARD Fabien, délégué

GREGOIRE Andréa, capitaine

BETRISEY Louis, joueur n°3

AS LAC BLEU :

Le Président ou son représentant

BROTONS Loick, arbitre assistant

BERTHOLIO Julien, capitaine

BAUDROT Benoit, éducateur

BENDJAMA Yann, joueur n°7

La présente convocation est conforme aux dispositions de l'article 190 des Règlements de la FFF.

Le club peut se faire représenter par tout conseil de son choix, et indiquer huit jours ou moins avant la réunion le nom des personnes dont il demande la présence. Le Président de la Commission peut refuser les demandes qui lui paraissent abusives.

Les parties ont la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble des pièces du dossier avant la séance. Lors de la séance, tous les participants doivent justifier leur identité à l'aide d'une pièce officielle, aucune personne n'étant auditionnée sans justificatif de celle-ci. Toute personne convoquée dans l'impossibilité de se représenter devra fournir un justificatif, et un rapport détaillé sur les événements, le manquement à cette obligation étant sanctionné et/ou amendé.



DOSSIER D'APPEL N°10 2023/2024:

**Appel Disciplinaire du club de l'AS LAC BLEU et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE SAVOIE - PAYS DE GEX de la décision de la Commission de Discipline
Match n°26457287 du 14/04/2024 FRANGY 1 – LAC BLEU 1 en Séniors D3 Poule C**

Ce dossier sera étudié le **jeudi 16 mai 2024 à 18h30** au siège du District.

Personnes convoquées :

Le Président de la Commission de Discipline ou son représentant.

L'arbitre :

ASSAH Said

AS LAC BLEU :

Le Président ou son représentant
BROTONS Loick, arbitre assistant
BERTHOLIO Julien, capitaine
BAUDROT Benoit, éducateur
BENDJAMA Yann, joueur n°7

FC FRANGY :

Le Président ou son représentant
VUARRIER Jérôme, arbitre assistant
BERNARD Fabien, délégué
GREGOIRE Andréa, capitaine
BETRISEY Louis, joueur n°3

La présente convocation est conforme aux dispositions de l'article 190 des Règlements de la FFF.

Le club peut se faire représenter par tout conseil de son choix, et indiquer huit jours ou moins avant la réunion le nom des personnes dont il demande la présence. Le Président de la Commission peut refuser les demandes qui lui paraissent abusives.

Les parties ont la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble des pièces du dossier avant la séance. Lors de la séance, tous les participants doivent justifier leur identité à l'aide d'une pièce officielle, aucune personne n'étant auditionnée sans justificatif de celle-ci. Toute personne convoquée dans l'impossibilité de se représenter devra fournir un justificatif, et un rapport détaillé sur les événements, le manquement à cette obligation étant sanctionné et/ou amendé.